



CHARTRE ÉTHIQUE, DE CONFORMITÉ ET DE TRANSPARENCE

Fondements de l'intégrité et de la bonne gouvernance à l'ANAPI

Introduction

En tant qu'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, l'ANAPI joue un rôle déterminant dans la transformation économique de la RDC, l'amélioration du climat des affaires et l'attraction d'investisseurs responsables.

Pour assurer cette mission stratégique, l'ANAPI doit s'appuyer sur des fondations solides : intégrité, transparence, exemplarité, conformité réglementaire et prévention des risques LBC/FT. Ces principes constituent un rempart essentiel contre les pratiques illicites et un levier majeur pour instaurer un climat de confiance auprès des investisseurs nationaux et internationaux.

La présente Charte définit les engagements qui guident l'ANAPI et l'ensemble de ses collaborateurs dans toutes leurs interactions avec les usagers, les partenaires publics, les institutions, les entreprises et les investisseurs. Elle contribue à faire de la RDC un environnement plus sûr, plus attractif, plus moderne et conforme aux meilleures pratiques internationales.

1 Intégrité, exemplarité et devoir d'impartialité

Les collaborateurs de l'ANAPI s'engagent à :

- ✓ Agir avec honnêteté, impartialité et professionnalisme
- ✓ Préserver l'image et la crédibilité de l'Agence et du pays
- ✓ Refuser toute pratique illicite ou tentative d'influence indue
- ✓ Garantir un traitement équitable de tous les investisseurs, sans favoritisme ni discrimination

L'intégrité est au cœur de la mission de service public confiée à l'ANAPI.

2 Lutte contre la corruption et conformité LBC/FT

Dans un environnement où les risques financiers et criminels peuvent affecter la stabilité économique, l'ANAPI applique une politique stricte de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

Cela inclut :

- ✓ Une évaluation préalable de l'intégrité des investisseurs (due diligence renforcée)
- ✓ La vérification de l'origine des fonds et des bénéficiaires effectifs
- ✓ La détection des opérations suspectes ou incohérentes
- ✓ La collaboration avec les autorités compétentes en cas de doute ou d'anomalie
- ✓ La conformité aux normes nationales et internationales applicables à la RDC

Ce dispositif établit un cadre protecteur qui écarte les acteurs mal intentionnés et rassure les investisseurs sérieux.

3 Transparence et équité dans les procédures de l'ANAPI

L'ANAPI garantit :

- ✓ La clarté des processus administratifs
- ✓ L'accès équitable aux services pour tous les investisseurs
- ✓ La publication transparente des critères, délais et obligations
- ✓ L'absence d'intervention extérieure dans le traitement des dossiers

La transparence renforce la confiance dans les réformes engagées par la RDC pour améliorer son attractivité économique.

4 Confidentialité et protection des informations

L'ANAPI veille à protéger l'ensemble des informations communiquées par les entreprises et investisseurs, notamment :

- ✓ Données personnelles
- ✓ Documents financiers
- ✓ Projets d'investissement
- ✓ Informations stratégiques ou sensibles

Ces données ne peuvent être divulguées ou exploitées qu'avec autorisation ou dans les conditions prévues par la loi.

5 Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Les collaborateurs doivent :

- ✓ Signaler toute situation pouvant remettre en cause leur indépendance
- ✓ S'abstenir de traiter un dossier dans lequel ils auraient un intérêt direct ou indirect
- ✓ Éviter tout lien personnel, financier ou familial susceptible d'influencer une décision

La prévention des conflits d'intérêts est essentielle pour garantir la crédibilité des décisions de l'ANAPI.

6 Relations avec partenaires, fournisseurs et prestataires

L'ANAPI s'engage à :

- ✓ Sélectionner ses prestataires sur des critères professionnels, transparents et objectifs
- ✓ Évaluer l'intégrité et la conformité des partenaires
- ✓ Refuser toute tentative de corruption, commission occulte ou avantage indu
- ✓ Appliquer les règles de bonne gouvernance dans tous les marchés et contrats

7 Protection du patrimoine public et bonne utilisation des ressources

Les collaborateurs de l'ANAPI s'engagent à :

- ✓ Utiliser les biens, équipements et ressources publiques uniquement dans le cadre professionnel
- ✓ Éviter tout usage abusif, frauduleux ou personnel
- ✓ Préserver la sécurité et la pérennité du patrimoine matériel et immatériel confié à l'Agence

8 Respect des personnes et environnement de travail sain

L'ANAPI promeut un environnement basé sur :

- ✓ Le respect mutuel
- ✓ La dignité professionnelle
- ✓ L'égalité des chances
- ✓ La prévention de toute forme de harcèlement ou discrimination

La diversité et le respect constituent une richesse essentielle pour l'Agence et pour l'image de la RDC.

9 Dispositif d'alerte et protection des lanceurs d'alerte

L'ANAPI met en place un système sécurisé permettant aux collaborateurs et aux tiers de signaler confidentiellement :

- ✓ Une violation de la présente Charte
- ✓ Un comportement contraire à l'éthique
- ✓ Une tentative de corruption, fraude ou extorsion
- ✓ Une anomalie en matière de conformité ou LBC/FT

L'ANAPI s'engage à protéger l'auteur du signalement contre toute forme de représailles.

La présente Charte exprime la volonté ferme de l'ANAPI de promouvoir une gouvernance responsable, transparente et conforme aux standards internationaux.

Elle constitue un instrument essentiel pour renforcer la confiance des partenaires, sécuriser les investissements et contribuer à la construction d'une RDC moderne, crédible et attractive.

